



Berne, le 26 juin 2024

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Système national mobile de communication sécurisée (CMS) : ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé l'OFPP de mener une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi que des milieux intéressés concernant la modification de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile en vue de l'introduction d'un système national mobile de communication sécurisée (CMS).

La consultation prendra fin le 24 octobre 2024.

Le 22 décembre 2023, le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport concernant le remplacement de Polycom par un système national mobile de communication sécurisée axé sur les besoins futurs. Parallèlement, il a chargé le DDPS d'élaborer un projet de consultation sur l'introduction d'un CMS. Le présent projet de modification de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile et la demande d'un crédit d'engagement pour la part fédérale du projet viennent concrétiser ce mandat.

Les bases sont ainsi créées pour la construction et l'exploitation d'un système national mobile de communication sécurisée, qui permet l'échange mobile de grandes quantités de données et la communication sécurisée entre les autorités, les forces d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques dans toutes les situations.

Par la présente, nous vous invitons à prendre position sur le projet et le rapport explicatif.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être consultés à l'adresse suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch).

Dans le respect de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Nous vous saurions par



conséquent gré de bien vouloir nous communiquer vos réponses sous forme électronique (**version PDF et version Word**) dans les délais impartis à l'adresse courriel suivante :

**recht@babs.admin.ch**

Pour toute question ou information, vous pouvez vous adresser à M. Stefan Brem, Office fédéral de la protection de la population OFPP (stefan.brem@babs.admin.ch ; tél. +41 58 462 5137).

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre précieuse coopération.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Viola Amherd  
Présidente de la Confédération